OXYGÈNE de Soisy

ISSN 1622-3225

bimestriel

n° 11

juin 2002

0,90 euro

Informations ~ opinions • le journal des Soiséens

TROISIÈME AÉROPORT

Droite Somme : 1 Droite Val-d'Oise : 0

Il est particulièrement navrant qu'un sujet de cette importance – décider de la création d'un nouvel aéroport international en région parisienne – qui a des conséquences directes sur la vie de millions de personnes, soit traité avec autant de désinvolture par l'ensemble de la classe politique.

Ce manque de rigueur et de sérieux était déjà évident lors du « débat » organisé par la Démarche d'utilité concertée pour un site aéroportuaire international (Ducsai) il y a quelques mois. Avec le changement de gouvernement, cela atteint les sommets de la caricature.

Décalage général. – Ainsi lorsque M. Paternotte, maire de Sannois et membre de Démocratie libérale, dénonce le fait que Gilles de Robien, ministre des Transports, *« réagit plus comme un élu local que comme un ministre de la République »* (*le Monde* du 23 mai). Mais que fait d'autre M. Paternotte, sinon se comporter en élu local ? Pourquoi, membres du même parti, ont-ils des positions différentes suivant l'endroit d'où ils parlent ?

Et, hélas, on ne peut que constater qu'il existe le même hiatus dans le discours des socialistes du Val-d'Oise et ceux de la Somme. Comment, dans ces conditions, les hommes politiques espèrent-ils garder leur crédibilité auprès des citoyens ?

Seuls – mais ils ont l'habitude –, les élus Verts, qu'ils soient du Val-d'Oise ou de la Somme, tiennent le même discours quelles que soient les circonstances : la réduction des nuisances aériennes passe par d'autres solutions que la création d'un troisième aéroport.

SYLVAIN DRUELLE

François Delcombre candidat aux élections législatives

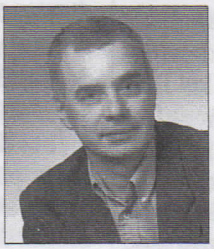

Le directeur de publication d' « Oxygène », François Delcombre, sera le représentant des Verts dans la 6e circonscription du Val-d'Oise pour les élections législatives des 9 et 16 juin.

Cette candidature, qui est la reconnaissance d'un travail militant de plusieurs années et de pratiques politiques différentes, réjouit tous les adhérents de l'association Oxygène, même ceux qui ne se reconnaissent pas forcément dans les propositions avancées par les Verts. En effet, nombreux sont ceux qui, parmi nous, se sentent plus proches d'autres composantes de la gauche ou souhaitent défendre des positions environnementalistes sans s'engager dans l'un ou l'autre camp.

A l'association et au journal « Oxygène », c'est ainsi : la force des convictions n'empêche en rien la diversité et la cohabitation des opinions !

A. K.

Vivement la VIe !

Les péripéties de l'élection présidentielle ont largement montré que notre système de représentation démocratique est à bout de souffle. Il est grand temps de repenser complètement les choses si l'on ne veut pas risquer de tomber dans les pires dérives. En même temps, l'élan citoyen, particulièrement de la jeunesse, montre que ce pays a décidément bien des ressources et bien des motifs d'espérer.

Encore faut-il que la classe politique soit à la hauteur de ce qu'attendent les citoyens. A cet égard, la première déclaration du candidat investi par l'UMP, François Scellier, déjà président du conseil général et premier adjoint au maire de Saint-Gratien, est particulièrement consternante. Adepte du confusionnisme, il déclare vouloir être député pour « pouvoir faire avancer les dossiers du Val-d'Oise », c'est-à-dire se montrer champion du lobbyisme de façon plus ou moins occulte dans les couloirs des ministères. Ce sont ces méthodes d'un autre âge qui ont largement contribué à discréditer notre République. Il est grand temps de mettre en place une VIe République où la règle serait le mandat unique et où le citoyen saurait exactement qui est responsable de quoi.

F. D.

DÉBAT

Le BIP va bientôt arriver à la gare du Champ-de-Course. Faut-il en rester là ou continuer sa construction jusqu'à Gonesse ?

Contre le prolongement

Il est indéniable que la saignée en diagonale d'une autoroute à quatre voies depuis la gare du Champ-de-Course jusqu'au bout de la rue de la Fosse-aux-Moines coupera notre ville en deux. Quatre quartiers, le Petit-Lac, les Noëls, la plaine Gavignot et la Pointe-Raquet, avec la crèche municipale et le groupe scolaire Descartes, se retrouveront isolés du reste de la ville.

Oui ! le BIP aggraverait les sources de pollution ! Pollution sonore, de jour comme de nuit, avec son cortège d'effets néfastes pour la santé (sommeil altéré, stress, troubles de l'audition).

Pollution atmosphérique avec des émanations de gaz toxiques sur 2 km de part et d'autre du tracé sous l'effet des vents dominants, avec des conséquences sérieuses sur la santé, en premier lieu des enfants et des personnes âgées.

Non le BIP n'est plus une nécessité. Sa conception remonte à avant la réalisation de la Francilienne et de la jonction A1-A86-A15 qui assurent aujourd'hui la fonction qui lui était dévolue.

Non le BIP ne constituerait pas un nouvel itinéraire pour se rendre à Paris. Non le BIP n'améliorerait pas la circulation en vallée de Montmorency, il ne servirait qu'à alléger le trafic sur les autres axes, et ce en plein cœur d'une zone très urbanisée.

Pour toutes ces raisons SOSoisy Environnement demande l'arrêt d'un projet dépassé en matière d'aménagement du territoire, dangereux en termes de santé publique, destructeur en matière de cadre de vie et coûteux pour les finances publiques.

MICHEL VERNA

Sans doute un moindre mal

Sans être, comme semble-t-il Yanick Paternotte (*l'Echo* du 30 mai), un fervent partisan de l'accroissement des nuisances routières, on ne peut s'empêcher de constater que Soisy va bientôt être dans la pire des situations : une autoroute va déboucher à l'une des principales entrées de la ville.

Cela veut dire que le flot de voitures – déjà important – se déversant avenue Kellermann va, mécaniquement, sensiblement augmenter. Et, ensuite, que toutes ces voitures vont aller se disséminer dans les rues du centre-ville qui, pour la plupart, n'ont pas été prévues pour ça, en particulier l'avenue Charles-de-Gaulle et la rue de Montmorency, qui risquent pourtant d'en faire principalement les frais.

Alors que ces rues ne devraient servir qu'à la desserte locale, elles vont être obligées de supporter tout un trafic de transit qui, normalement, n'avait rien à faire à Soisy.

Sans parler de la désolation que constituent tous ces terrains non entretenus sur le tracé du BIP, on ne peut que déplorer la méthode des services de l'Etat – avec la bénédiction du président du conseil général – qui a consisté à pratiquer la technique du « saucissonnage » des travaux pour finir par faire admettre aux habitants un projet globalement nocif.

Mais, si nous sommes condamnés à ce qu'il y ait un flot de voitures étrangères à Soisy qui traverse notre ville, vaut peut-être encore mieux que ce soit sur une autoroute enterrée – tant pis pour le contribuable –, plutôt que dans les rues que traversent nos enfants.

JEAN THOMAS

SALUBRITÉ PUBLIQUE

Halte à toutes les nuisances

Nous reprenons votre slogan, Monsieur le Maire : « Halte à la pollution atmosphérique, ça suffit ». Mais, déjà, les Soiséennes et les Soiséens désireraient être informés sur l'air qu'ils respirent.

Faut-il vous rappeler, une fois encore, qu'une entreprise en centre-ville rejette poussières, goutelettes de peinture, odeurs de solvants, bruits, sans se préoccuper de l'environnement, du lundi matin au vendredi soir de 8 heures à 19 h 30 voire 20 heures ? Cette entreprise est proche d'un marché, d'une école et de logements d'habitation.

Il serait normal qu'un analyseur d'air soit installé en centre-ville et non en rase campagne, et de communiquer les résultats d'analyse dans *la Lettre du maire* ou dans le bulletin municipal afin que les habitants de la commune sachent ce qu'ils respirent.

Malgré des rendez-vous en mairie, des communications téléphoniques et des lettres sans réponse depuis plus d'un an, nous sommes toujours dans l'attente d'une décision. Le bureau de l'environnement de la préfecture vous demande d'appliquer l'article L 2211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (courriers des 27 avril 2001 et 25 février 2002).

Nous attendons toujours.

JACQUES PRÉVOST

radio-trottoir

QUELQUES JOURS APRÈS LA PARUTION du dernier numéro d'*Oxygène*, les parents d'élèves du groupe scolaire Emile-Roux, qui demandaient un rendez-vous au sujet du problème des aménagements d'horaires, ont enfin été reçus par Christian Thévenot, maire adjoint chargé des affaires scolaires, qui a déclaré qu'il *« ne voyait pas d'obstacle particulier »*. Toutefois, quelques jours après, devant d'autres parents, il ne parlait plus que d'effectuer un sondage... A suivre.

Ce journal est le vôtre
EXPRIMEZ-VOUS !
oxygene-soisy@voila.fr
B.P. 47, 95230 Soisy Cedex

Les transports publics urbains gratuits, une idée qui va de l'avant

DEPUIS LONGTEMPS, un certain nombre d'associations et de courants politiques (en particulier ceux se réclamant de l'anarchisme) réclament la gratuité dans les transports en commun, au moins urbains. Est-ce utopique ?

Il n'est d'abord peut-être pas inutile de rappeler que la liberté de circuler est un droit pour tous et ne doit pas être une question de moyens. Ensuite, il faut examiner la question sous ses aspects économiques, écologiques et sociologiques.

Les organismes gérant les transports publics vivent pour une part relativement faible des recettes du trafic (entre 10 et 50 % en règle générale). Par exemple, pour la RATP, la vente des billets ne représente que 35 % des recettes, les subventions de l'Etat, de la région et les taxes sur les entreprises constituant le revenu principal.

De plus, sur ces recettes, une bonne partie est absorbée par les frais inhérents à la seule existence du paiement : fabrication et vente des billets (que la vente soit assurée par une machine ou un agent) ; achat et entretien des machines à composter ; frais de contrôle et de tous les dispositifs anti-fraude avec leurs raffinements plus ou moins récents.

Finalement, dès aujourd'hui, l'usager ne paye qu'une toute petite part de ce qui est vraiment utile... Donc supprimer cette part, avec tous les avantages écologiques et sociologiques qui en découleraient, n'augmenterait que de façon très marginale le coût qui est déjà aujourd'hui, sous ses diverses formes, payé par le contribuable...

Calculer les coûts réels. – Et, toujours du point de vue des finances publiques, on ne peut qu'observer que les frais occasionnés par le développement de la motorisation automobile (avec des prix de construction d'autoroutes urbaines ou voies expresses comme le BIP faramineux) dépassent ceux nécessités par la gratuité des transports en commun.

De plus, la voiture individuelle est facteur d'accidents, de bruit, de maladies respiratoires. Elle ne convient pas pour les déplacements d'une population dense comme celle de l'Ile-de-France (11 millions d'habitants). Réservons-en l'utilisation, dans les grandes métropoles, à ceux qui n'ont pas le choix : artisans, handicapés, infirmières, VRP, déplacements inter-banlieues, etc. Moins de voitures individuelles, c'est des transports en commun qui roulent plus vite, des trottoirs enfin réservés aux piétons et une réelle possibilité de se déplacer en vélo.

Albert Jacquard, dans son livre *J'accuse l'économie triomphante,* constate que c'est grâce aux usagers du métro qui acceptent de laisser leur voiture au garage et d'aller sous terre que les voitures peuvent circuler à l'air libre. A défaut d'être rémunéré, ce geste justifierait au moins la gratuité du transport.

Des villes aussi diverses que Châteauroux, Vitré, Compiègne ou le pionnier belge, Hasselt, ont instauré la gratuité de leurs transports. De marginale aujourd'hui, l'idée de transports publics urbains gratuits va peut-être, de fait, s'imposer très rapidement...

JEAN-PIERRE BERTHET & ARNAUD ESTRADE

Ça se passe à Châteauroux

Lors des élections municipales de mars 2001, le candidat divers droite Jean-François Mayet avait mis la gratuité des transports en commun dans son programme. Il est vrai que la mise en place était facilitée par le fait que le budget de la ST2C, de l'ordre de 17 millions de francs, était déjà quasiment assuré par le versement transports des employeurs.

La gratuité dans la communauté d'agglomération castelroussine est devenue effective le 22 décembre. Alors que, jusqu'ici, les 8 lignes de bus accueillaient 1.600.000 voyageurs par an (au prix unitaire du ticket à 5,80 F), à fin avril, on avait déjà noté une augmentation de la fréquentation de 50 %, et ceci essentiellement aux heures qui, auparavant, étaient « creuses ». S'il est encore trop tôt pour tirer un bilan, l'ensemble des intervenants paraissent pour l'instant satisfaits. ***J. T.***

Un plus pour la tranquillité publique

Un aller-retour Paris-Enghien coûte 4,70 euros. C'est dire le problème que cela pose tout de suite à bien des jeunes qui ont un budget serré pour leurs loisirs. Donc, nécessité faisant loi, on apprend très vite, avec les copains, à franchir les tourniquets sans mettre de billet et à jouer à cache-cache avec les contrôleurs. Avant d'avoir fait quoi que ce soit de réellement nocif à la société, le jeune se retrouve déjà en situation de marginalité, en situation d'avoir à affronter les autorités de contrôle et de police. Et, une fois qu'on s'est mis dans la peau d'un fraudeur et d'un « voleur », pas évident d'en sortir... Alors qu'il serait si simple de supprimer ce motif de « basculer » du mauvais côté !

FRANÇOIS DELCOMBRE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Dans le secret et la confusion

La communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency a intégré le syndicat Emeraude (enlèvement des ordures ménagères) en février 2002, sans tenir compte de l'impossibilité du recouvrement des taxes par les impôts.

Les conseils municipaux des communes adhérentes ont été obligées de revoter à la hausse les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti et non bâti pour assurer le financement.

Imbroglio financier. – Cet imbroglio financier sera, paraît-il, expliqué sur les feuilles d'imposition 2002. Ce premier incident de parcours serait en plus doublé de la possibilité, pour les propriétaires, de récupérer à nouveau la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur leurs locataires. Ce qui n'était plus possible depuis 2000.

Dans cet exercice de pouvoir solitaire des huit maires de droite, les 100.000 habitants sont bien entendu tenu à l'écart de toute concertation.

Pour le moment ils fusionnent, inventorient, touchent des subventions, redistribuent des dotations dans la plus grande opacité. Les équipements culturels, sportifs et communs des huit communes sont tellement différents ou absents qu'il faudra plusieurs années pour que la communauté d'agglomération, qui est une bonne chose en soi, commence à avoir des effets pour les habitants.

L'intégration à terme des communes d'Enghien et de Sannois ralentit ce démarrage délicat, handicapé en plus par l'absence des élus minoritaires dans le conseil de communauté de 56 membres.

Il est urgent que les notables tiennent compte de l'avis de leurs concitoyens.

Jean-Louis Mayer

URBANISME

Toutes les rues de Soisy ne sont pas égales entre elles

J'ai reçu récemment, un soir, la visite de deux personnes âgées. En arrivant elles m'ont expliqué que l'une d'entre elles était tombée, à cause du mauvais état de la chaussée et de l'absence d'éclairage. A la suite de ça, elles ont décidé de faire une pétition pour avoir de l'éclairage dans l'impasse.

Cette absence d'éclairage s'est encore avérée préjudiciable quelques mois plus tard, où une tentative de cambriolage n'a échoué que de justesse.

Pourquoi ces différences ? – Pourquoi notre rue est plongée dans l'obscurité la plus totale alors que des rues avoisinantes sont abondamment éclairées ?

En fait, comme beaucoup d'autres rues à Soisy, notre rue est considérée comme étant une « voie privée », c'est-à-dire que, officiellement, ce sont les propriétaires des maisons sur les bords qui sont aussi propriétaires de la chaussée !

Cela tient, sans doute, à des raisons historiques dont le maire actuel n'est évidemment pas responsable. Mais est-il juste que continue à durer une telle situation, alors que rien n'indique qu'il s'agit d'une voie privée, que chacun peut y circuler et s'y garer comme bon lui semble (et c'est bien mieux ainsi), et que nous payons les mêmes impôts que nos concitoyens, alors que la Ville ne nous fournit pas le même service ?

Norbert Alves

vie municipale

POUR LA PREMIÈRE FOIS DEPUIS LONGTEMPS, il n'y a pas eu de conseil municipal au mois de mai, la ville de Soisy restant sans réunion de sa représentation pendant presque deux mois et demi, du 19 avril au 28 juin. Il est vrai que, vu l'énergie dépensée pour essayer d'être candidat aux élections législatives, M. Strehaiano n'avait plus beaucoup de temps à consacrer pour la gestion des affaires de la ville de Soisy.

AUJOURD'HUI, 31 MAI 2002, c'est le 415e jour où nous sommes toujours sans nouvelles de la commission de la communication et de la participation des habitants. En effet, cette commission, dont la création avait été décidée par un vote du conseil municipal le 28 mars 2001 et placée sous la responsabilité de Pascal Allard, cinquième adjoint au maire, ne s'est toujours pas réunie une seule fois.

ALORS QUE BIEN DES HOMMES POLITIQUES, de tous bords, ont fait passer des messages politiques forts au lendemain du premier tour de l'élection présidentielle, quel est le message de M. Strehaiano à ses administrés, dans l'éditorial de *Soisy infos* du mois de mai ? *« En avril, n'ôte pas pas un fil, en mai ce qu'il te plaît »*, et c'est même le titre de l'éditorial ! Pas un seul mot sur l'attitude qu'il convient d'avoir pour le deuxième tour de l'élection présidentielle ! Mais peut-être M. Strehaiano, maire, conseiller général RPR, ex-futur candidat aux élections législatives, veut-il nous faire croire *« qu'il ne fait pas de politique »* ?

« OXYGÈNE »
est en vente dans toutes les bonnes librairies de Soisy. N'hésitez pas à le demander

OXYGÈNE de Soisy Bimestriel d'information et d'opinion publié par l'association Oxygène de la Cité retrouvée - ISSN 1622-3225
Imprimerie Reprofolies, Ermont ; commission paritaire 1102 G 80067 ; dépôt légal juin 2002 ; directeur de publication François Delcombre
Abonnements : 1 an (6 numéros) 5 € ; 1 an soutien 12 €. **Adhésions :** Membre actif 15 € ; membre bienfaiteur 30 €
Chèques à l'ordre d'Oxygène de la Cité retrouvée, boîte postale 47, 95230 Soisy-sous-Montmorency ; Courriel : oxygene-soisy@voila.fr